

**ARDECOD - Association Régionale pour le Développement de la Coopération
Décentralisée - Représentation de la Ville de Besançon - Modification**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour des raisons afférentes aux statuts de l'ARDECOD, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a été désignée depuis le début de ce mandat comme représentante titulaire de la Ville de Besançon, Marcellin BARETJE étant délégué suppléant.

Pour tenir compte des fonctions exercées par Marcellin BARETJE dans le domaine des relations internationales, il appartient à présent au Conseil Municipal de changer les délégués.

En conséquence, je vous propose de désigner Marcellin BARETJE comme délégué titulaire et Paulette GUINCHARD-KUNSTLER comme déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 1996.